



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 52  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

### **Membres absents :**

Monsieur Marien LOVICHY pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION  
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

---

**OBJET : PATRIMOINE****Quai Etienne Bernard - Echange d'emprises foncières avec Dijon métropole**

Il est rappelé que par délibération du conseil municipal du 20 mars 2023, la Ville a décidé d'établir une promesse de bail emphytéotique au profit de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) "La Bécane à Jules" portant sur le bâtiment situé 17 rue de l'Ile, cadastrée DK n°10, afin de permettre la réalisation d'un tiers-lieu dédié à l'écosystème cyclable, après réhabilitation complète du bâtiment.

Cette délibération prévoyait que l'emprise foncière définitive concernée par le bail pouvait être ajustée à la marge, en fonction des besoins des aménagements de la future domanialité publique.

Afin de permettre la mise en oeuvre de ce projet, il convient de procéder préalablement à un ajustement parcellaire.

Il est ainsi proposé d'une part, l'acquisition sur Dijon métropole d'une emprise d'environ 35 m<sup>2</sup> désaffectée et déclassée du domaine public métropolitain afin de l'intégrer à l'opération de réhabilitation de "La Bécane à Jules" et d'autre part, la cession à la Métropole d'une emprise d'environ 49 m<sup>2</sup>, qui n'est pas nécessaire au projet. Cette dernière sera incorporée à la future voie reliant le quai Etienne Bernard à la rue de l'Ile, qui sera réalisée dans le cadre des futurs aménagements de voiries de l'opération "Bruges 2".

Compte tenu de l'intérêt de cette opération et des faibles valeurs vénales de ces emprises, il est proposé de procéder à un échange sans soulte, étant précisé que le Domaine a évalué l'emprise cédée par la Ville à 1 € symbolique et celle de la Métropole à 6 €/m<sup>2</sup>.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur Dijon métropole, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment situé 17 rue de l'Ile, une emprise d'environ 35 m<sup>2</sup>, et de céder à la Métropole une emprise de terrain située quai Etienne Bernard, cadastrée section DK n°10p, d'une superficie d'environ 49 m<sup>2</sup>, telles que ces emprises sont matérialisées sur le plan annexé, dans le cadre d'un échange sans soulte ;
- **de dire** que cet acte d'échange sera établi par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN